

---

# COLLOQUE "TIERS-LIEUX CULTURELS"

17 ET 18 MARS 2022

---

Axe 4 – Territoire, lien social, communs

## Co-construire un tiers-lieu culturel avec l'Université

### Le cas de la maison Folie de Mons – Belgique

LAGO Noémie et SOBCZAK Fabrice

*Faculté d'Architecture et d'Urbanisme de l'Université de Mons, Belgique*

Le concept de Maison Folie a été initié par l'évènement Lille 2004, capitale européenne de la culture, dans une optique de création de liens transfrontaliers entre la métropole lilloise et la Belgique. Douze maisons Folie ont été créées pour Lille 2004<sup>1</sup> avec la volonté d'ancrer ces équipements dans les quartiers en réhabilitant des lieux témoins d'un passé industriel, économique et urbain. L'objectif était d'ouvrir ces lieux aux habitants et aux artistes, de faire émerger la création, les échanges et les rencontres au sein d'une forme de « fabrique culturelle » de proximité (Réseau VPdH 2004). Le concept des maisons Folie lilloises a été pensé sous deux axes dont le premier vise la promotion de la « diversité » culturelle sur le plan de la diversités artistiques en privilégiant la création contemporaine et le second porte sur les actions qui sont entreprises en matière d'accessibilité, de politique tarifaire et de sensibilisation à la pratique artistique (Vidal 2012).

La maison Folie de Mons est implantée en centre-ville, dans l'ancienne école des Arbalétriers, datant de 1882. Lors de Mons 2015, capitale européenne de la culture, Mars (Mons ARTs de la Scène) est créé pour gérer les 6 salles montoises de spectacles vivants. En septembre 2021, l'équipe de Mars lance une dynamique pour diversifier les activités de la maison Folie et toucher plus de citoyens. Ce constat est partagé par de nombreux chercheurs et professionnels des tiers-lieux, tel que Besson (2017) qui constate des *"difficultés d'encastrement social des tiers-lieux"* et la nécessité d'appropriation par *"la société civile, dans sa plus grande diversité"*. De même, Patrick Bouchain, architecte ayant travaillé sur de nombreux tiers-lieux, observe *"Les tiers-lieux sont généralement pris d'assaut par les milieux artistiques et culturels, [...]. Mais il y a toute une population qui est mise de côté par les institutions [...] et à laquelle les tiers-lieux pourraient offrir des opportunités tout en rétablissant un peu de démocratie."* (Guislain, 2020). La maison Folie de Mons a démarré une année de jachère, dédiée « à l'écoute et à l'observation des besoins et des envies des habitants »<sup>2</sup>. L'objectif est d'intéresser un public plus large autour des salles de spectacles via *"de nouveaux espaces partagés, comme par exemple : une ressourcerie, une cantine solidaire, un fablab, un co-working"*

---

<sup>2</sup> Mars, 2021. Co-construisons ensemble le futur de la Maison Folie Une année à l'écoute de vos besoins pour inventer ensemble un nouveau lieu de vies. [en ligne]. 2021. [Consulté le 30 novembre 2021]. Disponible à l'adresse : <http://www.jachere-maisonfolie.surmars.be/>

Mons a également une longue tradition d'enseignements supérieurs, et comptabilise plus de 35 000 étudiants. La faculté d'Architecture et d'Urbanisme et l'école Art<sup>2</sup> ont rejoint la dynamique de développement du tiers-lieu de la maison Folie. Cette collaboration encore récente est protéiforme : une étudiante réalise son travail de fin d'étude sur l'intégration des besoins des étudiants dans le futur tiers-lieu, un groupe d'étudiants en master Art<sup>2</sup> prennent la maison folie comme sujet d'étude pendant un semestre. Enfin, un workshop d'une semaine sera organisé en mars 2022. Il regroupera des étudiants des deux formations, des enseignants, le personnel de la maison Folie, des associations locales et sera ouvert aux habitants. Plusieurs groupes et atelier seront mis en place, pour co-construire l'avenir de la maison Folie.

Quelle place peut jouer l'Université dans la co-crédation d'un tiers-lieu ? Le workshop va permettre aux étudiants d'investir les lieux pendant une semaine. Comment le partage d'expérience et le travail en atelier thématique va-t-il influencer le processus participatif ? Les étudiants peuvent-ils servir de « passeurs » entre les citoyens et les institutions que sont l'université et la maison Folie ? Peuvent-ils être le départ d'un renouveau participatif ? Quelles limites fixer pour éviter une appropriation exclusive par l'Université ?

Afin de répondre à ces questions, notre méthodologie se base sur de l'observation participante aux réunions de préparation ainsi qu'au workshop. De plus, nous réaliserons une série d'entretiens semi-directifs des principaux acteurs. La question posée dans le cadre de la « jachère » pour la co-crédation d'un tiers-lieu à la maison Folie à Mons est originale dans le sens où elle permet d'élargir la dimension culturelle et sociale au-delà du contexte institutionnel de la création artistique en recentrant la réflexion sur la spontanéité de la construction collective de communs à partir d'un « capital » social et culturel issu des habitants, du milieu associatif local et de l'Université.

#### Bibliographie indicative

Besson R. 2017. « Rôle et limites des tiers-lieux dans la fabrique des villes contemporaines », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 34 | 2017, URL : <http://journals.openedition.org/tem/4184> ;

Guislain M. 2020. Dossier «Tiers-Lieux». AMC Le Moniteur Architecture, no. 284, p. 47.

Réseau VPAH. 2004. Les maisons Folie, Lille. VPAH [en ligne]. 2004. [Consulté le 30 novembre 2021]. Disponible à l'adresse : <https://vpah-hauts-de-france.fr/ressources/le-concept-de-maison-folie/>

Vidal S. 2012. *Entre distance et proximité : réflexion sur le passage de la démocratisation à la socialisation culturelle à partir de l'étude des Maisons Folie*. Marges. Revue d'art contemporain. 15 octobre 2012. N° 15, pp. 40-57. DOI 10.4000/marges.347.